

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : du Vieil Armand (MCVA)

E-MAIL : laurent.liller68@gmail.com

TÉLÉPHONE : 0607239527

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Laurent LILLER

N° D'ÉPREUVE FFM : 468

DATE : 13/04/2025

LIEU : Cernay (68)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Philippe JANODET	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre*	Alain ROECKEL	Licence : 151210
Membre du Jury	Claude DEFOORT	Licence : 131437
Membre du Jury	Jérôme CASSIN	Licence : 062806
Commissaire technique responsable	Joëlle GRIFFON	Licence : 323837
Responsable du chronométrage	Véronique DOLLAT	Licence : 340450

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CHAMPIONNAT GRAND EST 85CC KIDS	9	11	85cc 2T, 150cc 4T	
CHAMPIONNAT GRAND EST 85CC ESPOIRS	12	15	85cc 2T, 150cc 4T	
CHAMPIONNAT ALSACE LORRAINE LIGUE 125CC	13		125cc 2T	
CHAMPIONNAT ALSACE LORRAINE LIGUE 250/450CC	13/15*		125cc 2T à 450cc 4T	
TROPHEE 250CC ALSACE LORRAINE	15		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	
TROPHEE 450CC	15		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
TROPHEE FÉMININES, ALSACE LORRAINE	13/15*		125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	
MOTOS ANCIENNES, ALSACE LORRAINE	13/15*		125cc 2T jusqu'à 500cc	
TROPHÉE VÉTÉRANS ALSACE LORRAINE	40		125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	

\* 13 ans = 125cc 2T et  
15 ans > 125cc 2T

**ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Thomas Grandemenge</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>4</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Emile Muller</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>20 min</b>

**ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Terrain de motocross Cernay</b>	Longueur du circuit .....	<b>1300 m</b>
Adresse .....	<b>lieu-dit "Kielwasser"</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5 m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40 m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>120 m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>16</b>
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **40**  
En manche : **40**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 16/01/2024

Moto Club Vieil Armand  
Président Laurent LILLER  
6 Impasse Victoria  
68780 SOPPE LE BAS  
mxmcva@gmail.com

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 12/02/2025  
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST  
Maison Régionale des Sports  
13 Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: 24/02/2025  
NUMÉRO: 25/0167

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org